

L'USEP, L'AUTRE FÉDÉRATION DU SPORT SCOLAIRE

Créée il y a 80 ans, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré est la seule fédération dont le projet a été éducatif avant d'être sportif. Animée bénévolement par les professeurs des écoles, elle s'attache avant tout à former des « citoyens sportifs ».



Les historiens du sport scolaire font souvent l'impasse sur l'USEP. Certes, ses associations d'école n'ont pas un caractère obligatoire. À la différence de celles créées dans les collèges et lycées appartenant à l'UNSS, leur animation ne figure pas dans l'obligation de service des enseignants, et l'USEP ne dispose pas non plus

des moyens de son homologue du second degré. Pratiqué chaque année par plus de 730 000 licenciés, et accueillant au total deux millions d'enfants sur ses rencontres, « le sport scolaire de l'école publique » repose sur l'engagement bénévole de 43 000 professeurs des écoles, conseillers pédagogiques et formateurs, ainsi que des parents d'élèves. Pour des universitaires et ceux qui sont imprégnés de la culture professionnelle et disciplinaire du second degré, l'USEP est, il est vrai, un objet difficile à appréhender. Pas seulement en raison de son mode de fonctionnement, mais aussi par ses liens avec la Ligue de l'enseignement qui expliquent son approche originale du sport scolaire.

Quelques repères historiques

Née et ancrée dans l'éducation populaire

L'USEP est créée le 1^{er} février 1939 par une circulaire signée par

Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et grande figure du Front populaire qui s'attache « à démocratiser la société française dans les domaines de la culture, des sciences et du sport »¹. Il répond ainsi à la demande « des enseignants de l'école publique, des animateurs des amicales laïques, des militants de la Ligue de l'enseignement »². Il s'agit d'étendre au premier degré l'action entreprise l'année précédente en créant l'Office du sport scolaire et universitaire (Ossu), ancêtre de l'Assu puis de l'UNSS. Le ministre prévoit même la création de « comités mixtes Usep-Ossu » et partage avec Léo Lagrange, dont le sous-secrétariat d'État aux sports est rattaché en juin 1937, à la demande de J. Zay, au ministère de l'Éducation nationale³, la volonté « que le sport scolaire et universitaire devait être autonome des fédérations et des clubs sportifs »⁴.

L'USEP n'est pas créée *ex nihilo* : elle est l'émanation de la commission scolaire de l'Union française des œuvres laïques de l'éducation physique (Ufolep) qui, depuis 1928, constitue le secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, créée par Jean Macé sous le Second Empire. Considérant que, pour garantir la démocratie, « l'éducation au suffrage universel est indispensable », ce républicain⁵ promeut « l'éducation populaire » à travers la création de bibliothèques, de cours publics, de sociétés ouvrières d'instruction, etc. Sous la double tension de la restructuration du sport civil engagée par le gouvernement et des débats sur la laïcité au sein de la Ligue, l'UFOLEP s'oriente progressivement vers les loisirs sportifs et le développement d'un sport pour tous⁶.

Aujourd'hui encore, l'USEP entend former des « citoyens sportifs ». Pour elle, le sport scolaire n'est pas une fin, mais un outil au service d'une ambition éducative plus large. L'USEP porte un projet de société caractérisé par la promotion de la laïcité, de l'école publique

L'USEP en chiffres



731 409 licenciés enfants (**80%** en élémentaire et **20%** en maternelle), soit **12,40%** des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré.

42829 licenciés adultes animent **8492** associations, qui rayonnent sur plusieurs écoles en cas de regroupement pédagogique intercommunal (RPI). L'USEP est présente dans **10720** écoles, soit un taux de pénétration de **23,51%**.

15528 rencontres USEP recensées (celles de secteur ne le sont pas toutes), **81%** sont organisées en temps scolaire.

Source : bilan USEP 2017-2018.

et, au-delà, de l'idéal républicain. Le lien avec la Ligue de l'enseignement est continu, et Véronique Moreira, présidente de l'USEP depuis 2016, en est l'une des secrétaires nationales.

La mission dont Jean Zay investit l'USEP est double : d'une part, « *apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'éducation physique* » ; d'autre part, « *organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport* »⁷, ainsi que des « *compétitions et championnats* ». Mais la déclaration de guerre vient ruiner ce beau programme. Interdite sous Vichy (le siège de la Ligue de l'enseignement est alors réquisitionné pour *Les jeunes du Maréchal*)⁸, l'USEP doit, contrairement à l'OSSU, batailler pour renaître après-guerre.

En septembre 1948, elle revendique 3443 sociétés et 87 572 membres licenciés, mais doit attendre 1949 pour être officiellement adoubée, les fonctionnaires d'autorité étant invités « *à favoriser la tâche des comités départementaux de la commission scolaire de l'UFOLEP* »⁹. L'arrêté du 2 février 1955 reconnaît ensuite sa contribution au développement de l'EPS dans les écoles. Les conditions de son essor sont alors réunies.

1950-1980 : les Trente Glorieuses

Du début des années 1950 à celui des années 1960, L'USEP passe de 100 000 à près de 500 000 licenciés, pour la plupart élèves de cours moyen. Elle accueille aussi les adolescents qui, après le CM2, achèvent leur scolarité par deux années

de cours complémentaires. Ceci explique, après 1969, la baisse mécanique de ses effectifs, liée au passage de ces élèves dans les nouveaux collèges d'enseignement général.

L'année 1969 est également celle de l'instauration, à l'école primaire, du tiers-temps pédagogique, caractérisé par une redistribution du temps accordé aux différentes disciplines. À côté des matières fondamentales et des disciplines d'éveil, l'éducation physique et le sport héritent d'un horaire théorique de six heures hebdomadaires !

Cette réforme conforte l'action de l'USEP en faveur du développement de l'éducation physique et sportive à l'École publique. Le tiers-temps pédagogique lui permet aussi d'entrer sur le temps scolaire : jusqu'alors ses rencontres se déroulaient exclusivement le jeudi, jour de congé. Ce sera plus tard source de confusion : où s'arrête l'EPS, matière d'enseignement obligatoire, et où commence le sport scolaire du premier degré, pratique volontaire et complémentaire ?

Afin d'accompagner la réforme, l'Éducation nationale crée un corps de « *conseillers pédagogiques de circonscription en EPS [dont le nombre] devrait atteindre un pour cent instituteurs environ* »¹⁰. Leur proximité avec l'USEP est grande : jusqu'aux années 1980, les CPC EPS¹¹ seront majoritairement recrutés parmi ses militants et de façon réciproque, ils prendront de plus en plus de responsabilité dans l'organisation.

Dans cet environnement porteur, les fédérations sportives scolaires sont



les premières à contribuer à la massification de la pratique sportive¹² et, en 1983-1984, l'USEP atteint son pic avec 928 532 jeunes licenciés. Parmi les activités, l'athlétisme a la part belle, et le cross départemental est un temps fort de l'année. Les sports collectifs, football, handball, sont à l'honneur. Et l'emblématique leçon du lendit, enchaînement gymnique collectif qui ponctue en fin d'année la fête des écoles, conserve de nombreux adeptes.

L'Ufolep-Usep, qui se présente encore comme une seule et même entité, est attentive aux évolutions du sport et affirme son rôle éducatif. Elle dénonce la détection précoce et l'entraînement intensif des jeunes sportifs. Ainsi s'oppose-t-elle au projet du ministère des Sports de soumettre les écoliers à un Brevet d'aptitude physique, assimilé à un instrument de sélection. Avec succès, puisque le BAP sera abandonné après 1981.

1984 : que s'épanouisse la vie associative !

L'alternance politique qu'entraîne l'élection de F. Mitterrand à la présidence de la République est suivie, en 1984 du vote d'une nouvelle loi sur le sport. Elle conduit l'USEP à se constituer en fédération sportive, organisme national fédérant des associations locales organisées sous les règles de la loi 1901. C'est une reconnaissance institutionnelle, assortie d'un siège au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) au sein du collège des fédérations scolaires et universitaires. Mais les contraintes administratives désormais imposées pour la création des associations d'écoles vont entraîner un recul de leur nombre ainsi que de celui des licenciés.

Ce nouveau statut conduit aussi l'USEP à impliquer davantage les enfants dans la vie de leur association.



► Et quand Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, affirme avec les programmes de 1989 la volonté de « *mettre l'élève au centre des apprentissages* », l'USEP traduit par « *mettre l'enfant au cœur de l'association sportive scolaire* », avec prise de parole et de décision par les élèves élus au bureau. À ce jour, cette ambition est inégalement réalisée. Mais elle structure de plus en plus fortement le discours de l'USEP et s'incarne dans le concept de rencontre sportive et associative : une rencontre où l'enfant

ne fait pas que courir ou jouer mais prépare, organise, arbitre, range, voire prend part à des ateliers-débat sur la santé, l'égalité fille-garçon, le respect de l'environnement ou l'olympisme.

Productions pédagogiques et opérations nationales

En cette fin de XX^e siècle, l'USEP développe son expertise dans l'adaptation des pratiques aux plus jeunes, à l'image des « *fiches pédagogiques* » de la revue *Ufolep-Usep Information* : 4 pages cartonnées sur

lesquelles ses animateurs, et tous les éducateurs sportifs, se précipitent pour les archiver et les mobiliser le moment venu. Des livrets sont également édités, parfois en partenariat avec des fédérations sportives avec lesquelles l'USEP noue des conventions.

La valeur de ces travaux réside notamment dans le fait qu'ils sont le fruit des réflexions et des expérimentations de terrain des instituteurs dont la polyvalence est au cœur du métier, lorsque les professeurs du secondaire sont les spécialistes de leur discipline. Cela explique le souci, mais aussi la capacité à établir des passerelles entre les pratiques sportives et les autres matières d'enseignement : français, mathématiques, sciences, histoire-géographie, éducation morale et civique...

Dans les années 1990-2000, la production pédagogique est foisonnante, en raison de l'élargissement de la palette des activités sportives et de son public. D'une part, l'USEP promeut le floorball, le tchoukball, le kinball, le swin golf et le golf éducatif, le tennis et le badminton, et favorise la redécouverte des jeux traditionnels, supports en 2002 de sa Semaine nationale. De l'autre, elle s'ouvre davantage aux enfants de cours élémentaire puis, à partir des années 2000, à ceux de cours préparatoire et de maternelle avec des activités et des organisations qui doivent répondre aux besoins et capacités de chacun.

Suivant les évolutions technologiques, l'USEP se fait l'écho des préoccupations éducatives du moment¹³ : cédéroms *L'Attitude Santé* (nutrition et connaissance de son corps), mallette *Sport et Handicap* (dans la foulée de la loi de 2005 sur l'égalité des chances), plateforme (pour favoriser le débat), clés USB pour l'éducation à l'environnement et au développement durable...

Ces outils de formation des animateurs s'accompagnent de supports adaptés pour un usage par les enfants, dans la vie associative ou les rencontres. Ainsi, les « *réglettes* » des émotions et de l'effort, créées dans le dispositif *L'Attitude Santé* permettent aux enfants d'exprimer leurs ressentis en collant des gommettes sur des panneaux. Devenues familières des rencontres USEP, elles témoignent d'une démarche qui intègre le fait « *qu'on ne peut investir tout au long de sa vie les activités sportives que si l'on parvient à entretenir une relation de plaisir avec la pratique* »¹⁴.

Paris 2024 : il n'y aura pas d'héritage sans développement de la pratique et de la vie associative

Impliquée dans la rénovation de la gouvernance du sport français, l'USEP, fédération sportive scolaire du premier degré s'inscrit pleinement dans la dynamique portée pour la Génération 2024. Car l'héritage ne sera réussi que si le nombre d'enfants des écoles primaires qui pratiquent des activités physiques, sportives et artistiques augmente significativement. Et l'on sait que lorsqu'il y a une association USEP d'école, il y a plus et mieux d'EPS !

Les écoles labellisées

Si le cahier des charges qui doit permettre cette mise en mouvement précise que l'école doit disposer d'une association sportive USEP, c'est parce que, « *à l'école primaire, la pratique sportive sera dynamisée par le développement des associations sportives* »¹. Par sa structuration, *Génération 2024* constitue l'opportunité de renforcer la présence de l'USEP, en particulier au sein des plans académiques de développement du sport scolaire qui sont encore insuffisamment structurés. L'accompagnement et l'évaluation des actions seront l'occasion de mieux faire reconnaître l'apport bénéfique des activités sportives et associatives conduites dans chaque association scolaire.

Former un citoyen sportif

C'est une réelle opportunité pour stimuler le projet d'école et envisager le parcours sportif de l'enfant, continu et cohérent, grâce à la synergie entre EPS et USEP :

- par la diversification des activités physiques, sportives et artistiques qui doivent s'adresser à tous les enfants quelles que soient leurs singularités ;
- par les liens travaillés en classe avec les différents domaines d'enseignements, en amont et en prolongement de la pratique, notamment les parcours éducatifs (santé, citoyenneté, arts) ;
- par le développement de la culture olympique et paralympique entre autres par le biais de grands événements sportifs (Vendée globe, Ryder Cup, Handaballons nous, Foot à l'école...) ;
- par l'organisation de rencontres sportives, occasion de pratique, de découverte, d'échanges...
- par le développement de la vie associative, en apprenant aux enfants à s'impliquer en tant qu'acteur, pratiquant, organisateur, arbitre, responsable...

Ambition et moyens

Augmenter la pratique sportive, c'est aussi favoriser les passerelles avec les acteurs de la collectivité territoriale ou des clubs sportifs. Forte de ses 36 conventionnements avec les fédérations sportives, l'USEP est reconnue pour son expertise dans la découverte et l'initiation de sports codifiés.

Si les bonnes habitudes se prennent dès le plus jeune âge, il faut les faire perdurer : c'est l'esprit de la convention Usep-Unss qui nous engage à rechercher la continuité éducative du sport scolaire entre l'école et le collège.

Animer des écoles label *Génération 2024* relève d'un véritable engagement. Si le réseau USEP, à travers ses responsables départementaux, régionaux et nationaux est mobilisé, les enseignants ont besoin d'être accompagnés : formation, partage de ressources et documents pédagogiques, échanges de pratiques seront les garants de la qualité éducative des actions. Cela demande également du temps, et les enseignants qui s'y engagent dans une coordination de secteur doivent bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle (heures complémentaires, quotité de décharge). Faire plus et mieux ne peut se faire sans ressources nouvelles. L'héritage des Jeux se mesurera aussi à l'aune du rayonnement du sport scolaire dans le premier degré.

Véronique Moreira, Présidente nationale de l'USEP.

1. J.-M. BLANQUER, Discours lors de la Journée nationale du sport scolaire, Paris, 27/09/2017.



Dans cette période de réflexion éducative, les podiums de cross s'effacent au profit de la valorisation de la réussite d'un projet personnalisé de l'effort, et les défis sportifs sont collectifs et partagés. Certains comités expérimentent également des jeux « coopétitifs » où le rapport de force entre équipes est rééquilibré par diverses adaptations des règles¹⁵. Cette approche rompt avec le modèle sportif compétitif des années 1960-1980, calqué sur celui des fédérations délégataires. La rencontre USEP des années 2000 se veut « inclusive », accessible à tous.

L'USEP prend également goût aux événementiels. Certains sont internes, comme le Printemps des maternelles et le P'tit Tour, créé en 1996 en s'inspirant de rondes départementales. Tourné vers l'apprentissage du vélo et l'éducation à la sécurité routière, il s'ouvre en 2005 à la marche pour accueillir les plus petits et met chaque année 80000 enfants sur les routes et les chemins.

D'autres opérations sont construites en partenariat, notamment pour accompagner de grands événements sportifs : Scolafoot en 1998 à l'occasion du Mondial en France, Sclarugby depuis 2007, Escrime-toi pour 2010, ou encore Handballons-nous, renouvelée en 2019 dans la foulée de l'Euro féminin.

Ces partenariats sont facilités par l'autonomisation de l'USEP vis-à-vis de l'UFOLEP, puisqu'en 2004 il est mis fin à la présidence commune, et que Jean-Michel Sautreau est élu premier président national de l'USEP par l'assemblée générale de Romans.

Aujourd'hui et demain

Nouveaux rythmes et enjeux d'avenir

En 2014, malgré l'ambition du développement de continuités éducatives, en particulier par le sport, les nouveaux rythmes scolaires et la refondation de l'école viennent bouleverser la vie de la plupart des associations d'école. Le mercredi matin travaillé complique l'organisation des rencontres. Certaines associations investissent les fins de journée, et des comités départementaux les jours de classe, réinterrogeant les continuités éducatives entre le temps scolaire et le hors temps scolaire.

Les disparités de présence et de rayonnement selon les départements, déjà anciennes¹⁶, n'ont pas disparu : « la différence entre les



comités qui ne comptent pas plus de 5 % d'élèves licenciés et ceux qui approchent ou dépassent les 50 % tient souvent à l'action des collectivités, communes et départements, pour soutenir l'action des enseignants du premier degré », constate aujourd'hui le délégué ministériel aux Jeux olympiques et paralympiques, Thierry Terret.

Comme pour l'ensemble du mouvement sportif reposant sur l'engagement bénévole de ses responsables, se pose aujourd'hui pour l'USEP la question, cruciale, du renouvellement des militants. Fini le temps où tout enseignant apprenait à

connaître la fédération durant sa formation à l'École normale... Malgré des initiatives conduites dans certaines régions, comme les modules de formation initiale et continue, les enseignants sont moins enclins à prolonger leur activité professionnelle dans un engagement bénévole pour le sport scolaire.

Dans le même temps, le profil des délégués départementaux chargés d'animer, d'organiser, d'impulser vie associative et rencontres change. Aujourd'hui, nombre d'entre eux sont issus de la filière STAPS et n'ont pas suivi le cursus de formation des professeurs d'école. Si leur



► culture professionnelle diffère, cette nouvelle génération apporte, parfois après un temps d'adaptation, son expérience, son dynamisme et contribue à ouvrir la fédération sur l'extérieur.

Enfin, l'USEP s'efforce d'impliquer les parents d'élèves dans la vie des associations et l'organisation des rencontres, au-delà du rôle de simples accompagnateurs.

Liaison Usep-UNSS : le grand défi

Aujourd'hui, un nouveau défi réside dans l'indispensable collaboration entre les deux fédérations du sport scolaire, qui jusqu'à présent menaient des existences parallèles. En recouvrant les classes du CM1 à la 6^e, le nouveau cycle 3 vise à transformer la relation école-collège au profit d'une continuité pédagogique qui doit se traduire également par des continuités éducatives. Le travail engagé dans cette perspective, qui a fait en novembre 2017 l'objet d'une convention¹⁷, révèle aussi des différences de statut, de moyens et d'organisation qui ne peuvent être ignorées.

Outre la répartition hétérogène des associations, à l'USEP la pratique est souvent liée à la vie de classe et les rencontres sportives sont bien plus espacées qu'à l'UNSS, où les licenciés ont rendez-vous chaque mercredi pour s'entraîner ou disputer un match. Toutefois, on ne



saurait résumer le parcours sportif USEP d'un écolier à quelques temps forts dans l'année.

Dans un monde scolaire, sportif, associatif en pleine mutation, où l'USEP est active et reconnue¹⁸, il est une réalité : c'est dans les écoles USEP que les horaires officiels d'EPS sont le mieux respectés. Et c'est dans les collèges de leur bassin scolaire que le taux de licenciés UNSS en 6^e est le plus élevé.

Ces nouvelles collaborations, encore à construire, doivent contribuer

à faire reconnaître la place occupée par l'USEP dans l'histoire, passée et à venir, du sport scolaire, et donner au plus grand nombre d'élèves l'occasion de vivre un sport scolaire éducatif.

Philippe Brenot,
Journaliste, Direction nationale USEP.

Juin 2019 : un congrès d'enfants pour les 80 ans de l'USEP



des valeurs d'excellence, d'amitié et de respect portées par l'olympisme.

Le débat se poursuit ce printemps au niveau départemental et régional. Les meilleures propositions remontées des associations locales sont sélectionnées par des assemblées d'enfants élus par leurs pairs, sur le mode de la démocratie représentative.

50 propositions pour le sport scolaire

Ce grand débat trouvera ensuite sa conclusion lors d'un congrès national, organisé du 21 au 23 juin à Paris : 74 enfants des comités USEP de métropole et d'outremer, garçons et filles, se réuniront dans le grand amphithéâtre de la Maison du sport français. Ils y discuteront et voteront à partir de 50 propositions portant sur la pratique sportive scolaire, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Ce congrès d'enfants, vitrine de son expérience du débat associatif, est la façon dont l'Usep a souhaité rappeler sa vocation de former des « citoyens sportifs ».

Quelles rencontres sportives voulez-vous demain ?

Pour fêter ses 80 ans, l'USEP donne la parole à ses jeunes licenciés à travers un grand débat national.

Une année de débats

Depuis novembre dernier, dans les associations locales, les enfants ont débattu de la façon de renforcer le vivre ensemble, l'égalité filles-garçons, l'esprit sportif et l'écocitoyenneté dans les rencontres USEP. Ils ont également réfléchi à leur rôle au sein de l'association d'école et discuté

1. « Jean Zay entre au Panthéon : questions à Patrick Clastres », *En jeu-UFOLEP*, n° 17, juin 2015.
2. LETESSIER G., « Le Sport scolaire "laïc" : UFOLEP et USEP », *Gazette Coubertin*, n° 50-51, 2017.
3. RUBY M., *Jean Zay, Une vie une œuvre*, Éd. Corsaire, 1994.
4. SOLAL É., *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire, 1789-1990 : un parcours difficile*, Dossier EPS n° 45, Ed. EPS, 1999.
5. TOURNEMIRE P., *La Ligue de l'enseignement*, Milan, coll. Les Essentiels, 2015.
6. SEVILLA N., « Le développement de l'UFOLEP entre les 2 guerres », in LEBECCO P.-A., *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XX^e siècle*, L'Harmattan, 2004.
7. Circulaire du ministre de l'Éducation nationale aux recteurs d'Académie, 01/02/1939.
8. USEP, « 1939-1989, 50 ans », *La Ligue*, n° 226, 1989.
9. Circulaire ministérielle du 30/05/1949.
10. Circulaire sur l'EPS à l'école élémentaire dans le cadre du tiers-temps pédagogique, 08/12/1969.
11. « Le ministère et ses services déconcentrés s'engagent à soutenir les actions de l'USEP (...) en mobilisant le réseau des conseillers pédagogiques, en particulier spécialisés en EPS, en faveur des actions développées par l'USEP... », convention-cadre du 3/10/2014 entre le ministère de l'Éducation nationale, l'USEP et la Ligue de l'enseignement.
12. FORTUNE Y., *L'école sur les chemins du stade*, thèse de doctorat, Grenoble, 2012.
13. Toutes les ressources sont disponibles sur www.usep.org, > actualités/En Jeu.
14. DELIGNIÈRES D., GARSULT C., *Libre propos sur l'EPS*, Éd. E.P.S., 2005.
15. À partir d'un travail collectif (USEP, formateurs et équipe EPS du Tarn) : *Les défis coopératifs*, paru aux éditions EPS.
16. LEBLANC M., « Le sport scolaire dans le premier et le second degré », rapport au ministre de l'Éducation nationale après la consultation nationale sur le sport scolaire, mai 2001.
17. Convention USEP-UNSS, Ministère de l'éducation nationale, ministère des sports, Ligue de l'enseignement, 17/11/2017.
18. Convention CNOSEF-MEN-USEP-UNSS du 18/09/2013.